

Vienne ' info n° 01

Bulletin de liaison
du site Natura 2000

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN



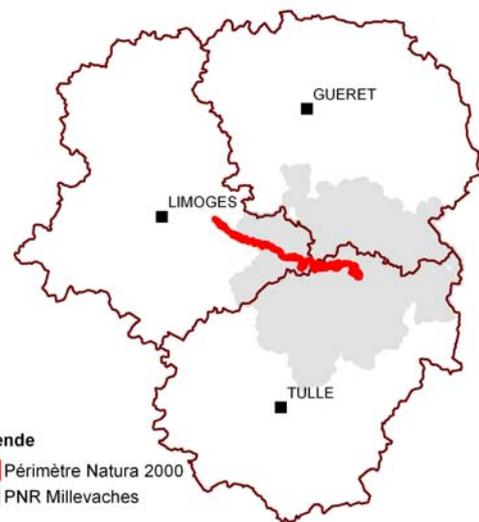
Numéro 1

Avril 2011

Carte d'identité du site Natura 2000 :

Nom :haute vallée de la Vienne
Région :Limousin
Départements :Corrèze, Haute-Vienne et Creuse
Communes concernées :Millevalches, Peyrelevade, Saint-Setiers,
Tarnac, Faux-La-Montagne, Rempnat,
Nedde, Eymoutiers, Augne, Neuvic-Entier,
Bujaleuf, Masléon, St Denis-Des-Murs,
Eybouleuf, St Léonard-De-Noblat
Opérateur du site :PNR de Millevalches en Limousin
Surface du site :1318 hectares (dont 2 SIEM*)

Validation du Document d'objectifs
par le Comité de Pilotage :7 décembre 2010



Légende

■ Périmètre Natura 2000
■ PNR Millevalches

La Moule perlière... Bio - indicateur...



... emblématique de la Vienne.

L'Edito du Président du Comité de Pilotage

Le Parc Naturel Régional de Millevalches en Limousin assure la Présidence du Comité de pilotage en application de la Loi « Développement des Territoires Ruraux », depuis le 7 octobre 2008, ainsi que l'élaboration du Document d'objectifs (DOCOB).

Ce travail d'élaboration a été conduit en partenariat avec le Syndicat Mixte Monts et Barrages, afin de mutualiser les compétences sur les milieux terrestres et aquatiques.

Equivalent d'un plan de gestion à grande échelle, ce DOCOB apporte des moyens techniques et financiers aux acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, propriétaires ...) afin de préserver et restaurer les milieux d'intérêt communautaire (tourbières, landes, forêts sur pente, cours d'eau...) et les espèces emblématiques qu'ils hébergent.

Ce premier numéro du **Vienne' info** entérine le démarrage de l'animation de ce site exceptionnel qu'est la vallée de la Vienne.

Pierre COUTAUD
Président du COFIL
Vice - Président du PNR.

Devinette : quelle population animale répartie sur 10 km de long filtre environ 125 millions de litres d'eau par jour ?

.....
Réponse : une population de Moules perlières bien sûr !

Une autre vie s'invente ici



Un Document d'objectifs... Comment, pour qui, et pourquoi ?

La France a proposé dans le cadre de l'application des Directives européennes « oiseaux » et « habitats », des sites d'intérêt communautaire.

Ces sites participent à la construction du réseau Natura 2000 à l'échelle des 27 états membres. Sur ces sites, l'Etat s'engage à stopper l'érosion de la biodiversité.

Chaque site est doté d'un Document d'objectifs, construit en concertation avec les acteurs locaux. Il définit les objectifs de gestion en faveur des milieux et espèces ainsi que les moyens techniques et financiers nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés.

Ainsi, **tout propriétaire ou gestionnaire de terrain** sur un site Natura 2000 peut bénéficier de « Contrats Natura 2000 * » :

- Contrat agricole (MAET *),
- Contrat non agricole non forestier,
- Contrat forestier,
- Charte Natura 2000...

La vie du site, en quelques chiffres...
(au 1er mai 2011)

MAET * : - 165 hectares contractualisés
- 14 exploitants agricoles engagés

Groupe de travail : - 8 réunions thématiques (agriculture, forêt, milieux aquatiques, loisirs et tourisme, biodiversité...)

Comité de Pilotage : 7 réunions (7/12/2010)

Animation : 3 sorties scolaires et grand public.
16 réunions communales

Connaissance : études naturalistes sur la Moule perlière, les chauves-souris, les libellules, les poissons...

Vous avez dit d'intérêt communautaire...?



La Loutre



Le Grand rhinolophe



Les forêts sur pente



La Bruchie des Vosges

La Directive fixe des listes de milieux et d'espèces reconnus comme rares à l'échelle de l'Europe. Ce sont ces milieux et ces espèces qui justifient la désignation d'un site Natura 2000.



Le Lucane cerf-volant



Landes à bruyères et tourbières

Animateur du site :
Cyril LABORDE
PNR de Millevaches en Limousin
20, place des Porrots
19250 Meymac
05.55.95.39.64
c.laborde@pnr-millevaches.fr

Le petit glossaire du Vienne' info :

SIEM * : Site d'intérêt Ecologique Majeur. Ces milieux ont été identifiés par la charte du PNR et font l'objet d'une attention particulière quant à leur préservation.

MAET * : Mesure Agro-Environnementale. Il s'agit d'une aide agricole contractualisée pour 5 ans et répondant à un cahier des charges, éligible sur des territoires définis, comme les sites natura 2000.

Contrat Natura 2000 * : contrat signé entre un ayant droit et l'Etat, qui définit une action de gestion visant au maintien ou à la restauration d'un habitat naturel, d'un habitat d'espèces ou d'une espèce d'intérêt communautaire. Ces contrats sont intégralement financés.

Réalisée avec le soutien de :



Crédits photographiques : PNR ML, GMHL, C. LABORDE, MEP, 19, M. LUTH.